

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
*Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2043-0171/2/2000.014 PR
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.661 /s. 419
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Rue de Laeken, 73-75 – Maison Dewez.
Transformation en musée – Réaménagement de la cour.
Suivi de demande de permis unique.
(Dossier traité par Fr. Boelens à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 13 septembre 2007, sous référence, reçue le 14 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 19 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

L'avis de la CRMS est sollicité sur le principe de diverses interventions concernant l'aménagement de la cour de l'hôtel Dewez .

1. Pavements

Le relevé des différents pavements qui se présentent actuellement fait apparaître 9 revêtements différents. Parmi ceux-ci, plusieurs ne seront pas conservés (béton, terre, carrelages contemporains, briques de différents formats anciennes et récentes), d'autres seront triés et réutilisés (pavés de pierres bleues, pavés 12 cm x 12 cm, pavés 14 cm x 14 cm).

La surface disponible des pavés conservés n'est suffisante que pour couvrir la partie de la cour qui restera à ciel ouvert.

Le parti adopté par l'architecte consiste à disposer des pavés en 3 bandes parallèles à la façade des écuries de façon à présenter une disposition assez libre, laissant percevoir que la cour était plus étendue originellement. **De nouveaux pavés plus plats en pierre bleue seraient placés dans la verrière et dans les écuries.**

La CRMS approuve ce parti qui lui semble le plus raisonnable au vu de la disposition des lieux.

2. Egouttage

L'égouttage ne serait pas centré au milieu de l'espace extérieur mais ramené (axialement quand même) **vers la nouvelle aile contemporaine.** Bien que cette solution soit moins discrète que celle qui aurait consisté à reprendre les eaux du côté des écuries, **la CRMS approuve ce choix** car il permet de rassembler les eaux vers les nouvelles constructions où il sera plus facile de concevoir un

détail adéquat. En tout état de cause, les lignes de pentes visibles sur le dessin seront en réalité peu marquées.

3. Verrière

Une partie de la cour originelle sera occupée par une verrière. Dans leur dossier initial, les architectes avaient intégré une verrière du type de celle qu'ils ont (notamment) construite au musée de la Dynastie. A ce sujet, la CRMS avait plusieurs fois mentionné ses préférences allant « ... à une verrière à pans inclinés ... respectant la typologie traditionnelle. » (avis du 04.05.2007), « ... sa demande de créer non pas un nouveau bâtiment mais une structure aérienne sur l'exemple de la couverture de la cour de la maison de la Bellone ... » (avis de principe du 07.09.2005, p. 2). Lors d'une réunion à la CRMS le 10 janvier 2006, il avait été demandé que soit étudiée une structure très légère et aérienne réalisée avec des profils les plus minces possibles.

La proposition soumise à l'avis de la CRMS (plan du 06.09.2007) constitue une toute première réponse à ces suggestions. La Commission prend bonne note du fait que le niveau des corniches est fixé sur la hauteur comprise entre le linteau des fenêtres du rez-de-chaussée et l'appui des fenêtres du 1^{er} étage ; celle du faite est libre. Elle observe toutefois que la forme obtenue est très peu convaincante – ce dont les architectes semblent conscients eux-mêmes.

A ce stade-ci, la proposition n'est pas acceptable et il y a sans doute lieu de nourrir le projet par une véritable étude sur les verrières du XIX^e siècle afin de s'inspirer de leur typologie et de leur finesse de construction amenant, dans certains cas, à des prouesses technologiques remarquables, contribuant à l'intérêt général de l'ensemble (tant sur le plan historique, que programmatique et esthétique).

Comme la DMS, la CRMS estime que la verrière pourrait être conçue selon deux partis très différents:

- soit une interprétation directe et fidèle de structures anciennes avec des profils constructifs similaires (cas des 2 nouvelles verrières de la cour intérieure de l'académie de Molenbeek, redessinées sur base des plans parus dans la revue *L'Emulation*),
- soit, une relecture contemporaine s'appuyant sur des technologies actuelles en rapport immédiat avec les performances techniques (structure arachnéenne) et les caractéristiques stylistiques (notion de rythme des feuilles de verre à respecter aussi) des verrières de références. La verrière de la maison de la Bellone est un bon exemple de ce type de réinterprétation.

La CRMS demande donc aux architectes de poursuivre leurs recherches sur les voies déjà indiquées. Pour leur étude typologique des verrières, elle leur suggère, notamment, de consulter le centre de documentation de la DMS (pour prendre rendez-vous : tél. : 02/204.24.96, e-mail : bibmonument@mrbc.irisnet.be).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.U. : François Timmermans et Sven. De Bruycker
- A.A.T.L. – D.M.S. : Françoise Boelens